



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pedagogie

Question écrite n° 8166

Texte de la question

M Louis Mermaz attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur les moyens de fonctionnement attribues a l'Institut national de recherche pedagogique. Le projet de budget de l'education nationale pour 1989 prevoit la suppression de sept postes, ce qui porterait a 23 p 100 la perte d'effectifs sur cinq ans pour cet organisme. Il lui demande quels moyens le Gouvernement entend developper dans les annees a venir pour que l'INRP puisse poursuivre la mission essentielle de recherche pedagogique qui est la sienne et dont tout le systeme educatif a besoin.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre des mesures prises par le Gouvernement pour assurer la maitrise des depenses publiques, un effort a ete demande aux etablissements publics nationaux qui doivent s'attacher a mettre en oeuvre une meilleure gestion de leurs moyens. L'institut national de recherche pedagogique (INRP) subit en effet une reduction de ses moyens en emplois qui passent de 282 a 275 emplois. Toutefois, la subvention que l'Etat verse a l'etablissement progresse quelque peu de 0,27 p 100 en 1989. La subvention de l'Etat n'est pas la seule ressource dont dispose l'institut pour son bon fonctionnement. En effet, le ministere de l'education nationale a maintenu la dotation de l'INRP en heures-annee recherche a un niveau important (3 505 heures-annee). Il s'agit la d'un mode essentiel de contribution au developpement de la recherche pedagogique.

Données clés

Auteur : [M. Mermaz Louis](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8166

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 1989, page 208